

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 juin 2016

#### **OBJET :**

**Tarification de l'accueil périscolaire**

**Rapporteur : MME COLME**

Délibération n° 20

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal la mise en place de l'accueil périscolaire depuis la rentrée scolaire 2002-2003 et la délibération du 28 janvier 2013 fixant la grille tarifaire de l'accueil périscolaire.

Les tarifs étaient définis comme suit :

RESSOURCES MENSUELLES DU MENAGE		TARIF POUR UN ENFANT PAR JOUR	
		Le matin	Le soir
0 €	1100 €	1,30 €	1,55 €
1101 €	2000 €	1,80 €	2,30€
2001 €	3000 €	2,30 €	3,05 €
Supérieur à 3000 €		3,05 €	4,10 €

***N.B :*** Dans la mesure où plusieurs enfants viennent d'une même famille, une décote de 0,25 € par accueil sera effectuée pour chaque enfant.  
*L'accueil périscolaire du mercredi midi est facturé au même tarif que l'accueil matin*

Les tranches de facturation sont actuellement calculées à partir de l'avis d'imposition mais celui-ci ne reflète pas l'exacte réalité de la situation des familles.

Il y a lieu d'actualiser les tarifs ainsi que les modalités d'attribution des tranches pour les ménages.

## PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la nouvelle tarification de l'accueil périscolaire ci-dessous qui sera appliquée dès la rentrée scolaire de septembre 2016 ainsi que le mode d'attribution des tranches de facturation non plus basées sur l'avis d'imposition mais sur le quotient familial de la CAF ou de la MSA.

QUOTIENT FAMILIAL DU MENAGE		TARIF POUR UN ENFANT PAR JOUR	
		Le matin	Le soir
0	200	1,30 €	1,50€
201	400	1,50 €	1,80€
401	600	1,70 €	2,10€
601	800	1,90 €	2,40€
801	1000	2,10 €	2,70€
1001	1200	2,30 €	3,00€
1201	1400	2,50 €	3,30€
1401	1600	2,70 €	3,60€
1601	1800	2,90 €	3,90€
Supérieur à 1800		3,10 €	4,20€

L'accueil du mercredi midi (11h30-12h30) restera facturé sur le même tarif que l'accueil matin.

Il est rappelé que le tarif de l'accueil soir inclus la participation forfaitaire de 1 € pour les Épa'temps et les P'tits répits.

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 24 juin 2016.

Pour Extrait



Michel BREUILLE,  
Maire

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016**

tenu sous la présidence de  
de M. Michel BREUILLE

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 juin 2016
- Convocation distribuée les :	10 juin 2016
- Affichage du compte-rendu le :	24 juin 2016
- Affichage du procès-verbal le :	23 septembre 2016

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO  
Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- MME SIMONNET à M. LAURENT
- MME GEORG à M. MARSON
- M. DI TOMMASO à M. PERNOSSI
- MME POYDENOT à M. CAUSERO

**EXCUSEE**

- MME LANZI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME PAGELOT

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**